

## DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU PETR DU DOUBS CENTRAL

Nombre de membres :	18
- en exercice :	18
- présents :	14
- représentés :	0
- ayant pris part à la délibération :	13

Séance du 2 décembre 2024

Délibération n° : DB1-14-2024

### OBJET :

Avis à formuler pour demande de financement FEDER rural :  
création d'une maison des sports à Baume les Dames

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de décembre à dix-huit heures trente, se sont réunis à l'Hôtel des Services de Baume-les-Dames, les membres du bureau du PETR du Doubs central, dûment convoqués le 26 novembre 2024.

**Présent(s) :** BEAUDREY Bruno, BOITEUX Denis, BOURIOT Claude, BRAND Christian, BRAND Yves, CARTIER Frédéric, CUENOT Joseph, JANUEL Philippe, MARQUIS Martine, MARTHEY Arnaud, MAURICE Jean-Claude, PIQUARD Charles SCALABRINO Agnès et VIGREUX Thomas.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** -

**Absent(s) :** GARNIER Georges, JACQUOT Alain, THIEBAUT Laure et ULMANN Valérie.

**Secrétaire de séance :** Charles PIQUARD

Le Président expose les motifs.

Par délibération D8-2-2023 du 27 février 2023, le comité syndical a validé la candidature du PETR du Doubs central à l'AMI FEDER rural et validé que l'instance qui rend les avis sur les projets présentés soit le bureau du PETR.

La commune de Baume les Dames souhaite déposer une demande de financement FEDER rural pour son projet de création de Maison des sports, en réhabilitant un bâtiment existant.

Pour cela, un avis préalable du PETR validant l'inscription du projet dans la stratégie de territoire du Doubs central doit être remis.

Considérant que le projet de création d'une Maison des sports porté par la commune de Baume les Dames consiste en la réhabilitation de la maison du stade – des logements vétustes et inoccupés, et du bâtiment tribune à proximité, comprenant deux vestiaires vétustes et inaccessibles, afin de créer des vestiaires collectifs, des espaces de rangement, des bureaux et une salle de convivialité.

Considérant que le projet permet une restauration du patrimoine bâti en répondant aux besoins des associations et de la population, tout en favorisant la mixité (développement du sport féminin grâce à des vestiaires dédiés) et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux activités sportives, et en suivant la stratégie globale d'optimisation des équipements sportifs.

Considérant que la stratégie du Doubs central pour le FEDER rural est construite autour de plusieurs orientations et axes. L'axe 2 « tendre vers un aménagement territorial économe et durable pour protéger nos espaces naturels et agricoles » de l'orientation 1 « développer et promouvoir notre territoire de manière sobre et résiliente » a notamment comme objectifs opérationnels de :

- Poursuivre les objectifs de sobriété foncière et limiter l'étalement urbain
- Préserver et restaurer le patrimoine naturel ou bâti
- Réhabiliter, requalifier les espaces bâtis sans usage, délaissés ou à l'abandon
- Promouvoir un usage optimisé des bâtiments favorisant leur mutualisation.

Considérant de plus que l'axe 1 « Favoriser l'installation durable de la population sur notre territoire » de l'orientation 3 du projet de territoire « Agir sur un cadre de vie et un environnement de qualité pour le bien-être de la population » a également pour objectifs opérationnels de « valoriser et dynamiser les bourgs-centres » et « pérenniser et renforcer l'accès aux activités culturelles et sportives » qui s'inscrivent dans les ambitions du projet porté par la commune de Baume-les-Dames.

Considérant que par conséquent, le projet de la commune de Baume les Dames répond bien à la stratégie du Doubs central présentée dans le cadre de l'AMI FEDER rural.

Considérant l'avis émis par le Conseil de développement du Doubs central réuni le 6 novembre 2024.

Il est proposé que le Bureau rende un avis favorable sur le projet de création de Maison des sports porté par la commune de Baume les Dames.

La demande de subvention au FEDER rural ne portera que sur la partie réhabilitation de la maison du stade qui répond aux critères du programme, à savoir la rénovation d'espaces vacants et dégradés, la Région ayant considéré que le bâtiment tribune, lui, n'est pas vacant.

Une présentation du projet est réalisée pour que l'avis puisse être rendu. Les éléments préparatoires ont été Les éléments de présentation ont été transmis avec la note préparatoire. Le projet est présenté.

Monsieur Marthey ne prend pas part au débat ni au vote.

Le Président soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis sur le projet de création d'une Maison des sports porté par la commune de Baume les Dames en vue de solliciter un financement FEDER rural.

VOIX : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Charles PIQUARD  
Secrétaire de séance



Thomas VIGREUX  
Président



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*